

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville d'Authier-Nord, le 2 août 2016 2016.

Sous la présidence du maire, Alain Gagnon, sont présents les conseillères et conseillers suivants : Cécile Hélie, Lorrie Gagnon, Noëlla Dubé et Camil Bruneau. Mme Élise Gagnon agit comme secrétaire.

Sont absents les conseillers suivants : Andrée Labranche et Steve Bruneau.

2016-08-01 **1-Adoption de l'ordre du jour.**
Il est proposé par la conseillère Cécile Hélie, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté mais que l'item « Questions diverses » demeure ouvert.

2016-08-02 **2-Adoption du procès-verbal du 5 juillet 2016.**
Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu que le procès-verbal du 5 juillet 2016 soit adopté tel que présenté.

3-Affaires en découlant.

Incendie : L'étude du secteur sud du service incendie n'aura pas lieu puisque trois (3) municipalités ont finalement refusé.

Reddition de comptes : Pas de problème pour l'année 2015. Nous n'avons pas reçu d'autres informations concernant l'entretien d'hiver.

Ministre Hertel : Alain fait part d'informations concernant les fosses septiques.

2016-08-03 **4-Approbation des comptes.**
Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu que les comptes du mois de juillet 2016 soient adoptés.

Salaires payés en juillet	:	5,575.98\$
Comptes payés en juillet	:	29,322.72\$
Comptes à payer en juin	:	<u>1,774.65\$</u>
Pour un total	:	36,673.35\$

2016-08-04 **5-Adoption de la correspondance.**
Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Cécile Hélie et unanimement résolu de classer la correspondance aux archives.

6-Période de questions (10 minutes).

Aucune question.

2016-08-05 **7-Règlement 2016-05 abrogeant le règlement 2016-01 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.**

ATTENDU QUE le règlement 2016-01 a été omis d'être acheminé au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU QUE le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Monsieur Martin Coiteux, a adopté à la place du conseil municipal, le 19 juillet 2016, le présent règlement ;

ATTENDU QUE le présent règlement portera le numéro 2016-05 ;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu que le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. Pour l'application du présent règlement, on entend par :

1.. « Client » : une personne qui souscrit un service téléphonique dans le but autre que d'en effectuer de nouveaula fourniture à titre de fournisseur de services de télécommunication ;

2. « service téléphonique » : un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes :
 - a) il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec ;
 - b) il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication.

Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1 du premier alinéa.

Pour l'application du sous-paragraphe b du paragraphe 2 du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec.

2. À compter du 1^{er} août 2016 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multi-ligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
3. Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.
4. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Lecture faite :	2 août 2016
Règlement adopté par le ministre Martin Coiteux :	19 juillet 2016
Règlement adopté par le conseil municipal :	2 août 2016
En vigueur par le ministre Coiteux le :	19 juillet 2016
En vigueur par le conseil municipal le :	3 août
2016	
Publication le :	3 août 2016

8- Projet de Règlement 2016-01 concernant les roulottes.

Le règlement concernant les roulottes portera le numéro 2016-02. Faire un avis public. Sera adopté à la prochaine séance.

9-Projet de Règlement 2016-02 concernant l'imposition d'un permis de séjour pour les roulottes dans la Municipalité d'Authier-Nord.

Le règlement concernant l'imposition d'un permis de séjour pour les roulottes dans la Municipalité d'Authier-Nord portera le numéro 2016-03.

10-Affichage poste Inspecteur de voirie.

Les conseillers ne désirent pas pour le moment, afficher le poste d'inspecteur de voirie. Certains travaux pourraient être donnés à des personnes qui ont les compétences dans le domaine ciblé.

11-Balayage de la chaussée.

2016-06-06

Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu que la tâche du balayage de la chaussée au village soit donnée aux jeunes de la municipalité, ayant entre 12 et 16 ans. Ils seront supervisés par l'inspectrice municipale, Carolle Bédard.

12- Affichage des postes Responsable et Étudiant pour la mini-forêt.

Il faut engager un étudiant compétant et travaillant.

2016-06-07

Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Cécile Hélie et unanimement résolu d'afficher les deux postes suivants : responsable et étudiant pour le projet mini-forêt éducative et récréative pour 2016.

- 2016-06-08 **13-Achat du tracteur dans le surplus non affecté. Résolution.**
Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Cécile Hélie et unanimement résolu que le montant de 40,175\$ alloué pour l'achat d'un tracteur McCormick, modèle CX95, Année 2007 provient du surplus non-affecté.

Il serait intéressant de demander à Monsieur Bruno Wurtz de dessiner et/ou faire un autocollant avec le logo de la municipalité sur le tracteur.
- 2016-06-09 **14-Résolution au MRNF pour le dossier du lot 48-C, rang 6.**
Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu d'envoyer une lettre au Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune pour faire une demande d'ouverture de dossier concernant le lot 48-C, rang 6. Les informer que la municipalité désire, soit acheter ce lot ou que le ministère nous le transfère, comme les lots transférés en 1997.

15-Réparation du Pont P-00270. Demande d'aide financière au MTQ.
Nous avons reçu les données d'inspection du pont P-00270. Il y a beaucoup de réparations à faire et ce, sur le pont en entier. Donc, il faudra prendre toutes les mesures (longueur + largeur), calculer la quantité de matériaux et quincailleries nécessaires à la réparation de ce pont. Ensuite, une demande d'aide financière sera demandée au MTQ car c'est une réparation très coûteuse pour la municipalité.

16-Responsable pour la pelouse au parc et à la mini-forêt. Clôture à peindre au parc.
Monsieur Réal Auger a offert ses services pour la tonte de pelouse. Madame Diane Daigle peut faire la peinture de la clôture au parc.
- 2016-06-10 Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Cécile Hélie et unanimement résolu que Monsieur Réal Auger soit engagé pour la tonte de pelouse et que Madame Diane Daigle refasse la peinture de la clôture au parc. Le salaire offert est de 15\$/heure pour les deux personnes.

17-Municipalité de Clermont. Résolution.
Le maire Alexandre D. Nickner a fait parvenir à toutes les municipalités une lettre et une demande de résolution suite à l'annonce de la possibilité que le Ministère des Transports ne couvrirait plus les investissements pour les travaux d'hiver. Comme il n'y aura pas de changement pour l'année 2015 et 2016, nous attendrons la suite avant de faire une résolution dans ce sens.

18-Loisir et Sport A.T. : Assemblée annuelle.
Personne ne s'y rendra.
- 19-Projet « Train océan 150 » de la ville d'Amqui. Résolution.**
Résolution
Projet de résolution municipale pour appuyer le projet : « Train océan 150 »

ATTENDU QUE la ville d'Amqui souhaite , en tant que Village-Relais du Québec, améliorer son attractivité et positionnement touristique ;
- 2016-06-11 *ATTENDU QUE* la gare d'Amqui a été reconnue par patrimoine Canada comme étant une gare patrimoniale, et que la Ville d'Amqui y a relocalisé depuis l'été 2015, ses services d'information touristique ;

ATTENDU QUE la ville d'Amqui possède depuis 2004 la voiture de fonction PULLMAN (Unité 4514) LYNNEWOOD et laquelle célébrera en 2017 son centenaire (ce wagon très spécial avait été fabriqué aux ateliers PULLMAN City en 1917 non loin de Chicago pour le riche homme d'affaires Philadelphien : « Georges-Early Widener ») ;

ATTENDU QUE le CANADA célébrera en 2017 son 150^e anniversaire de naissance en tant que Fédération, et que l'arrivée au pouvoir ce 19 octobre dernier, du tout nouveau gouvernement fédéral libéral, M. Justin Trudeau, ouvre de toutes nouvelles perspectives en terme d'investissement dans la relance de divers créneaux de l'économie canadienne, dont le transport de passagers par rail ;

ATTENDU QUE cette nouvelle situation politique ouvre la possibilité de mettre de l'avant de nouvelles idées et projets qu'il n'eut été possible de promouvoir avec le précédent gouvernement fédéral ;

ATTENDU QUE le maire d'Amqui a eu l'idée de proposer le projet « Trains OCÉAN 150 » à la nouvelle ministre responsable de Patrimoine Canada, Madame Mélanie Joly, ainsi que des activités pour les célébrations du 150^e anniversaire de la Confédération Canadienne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cécile Hélie, appuyée par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu que le conseil de la municipalité d'Authier-Nord accorde son appui inconditionnel au projet « Train OCÉAN 150 », projet susceptible, entre autre, de relancer l'intérêt pour le transport passager par rail à l'échelle du pays et dans nos régions respectives. Mode transport plus respectueux de l'approche dite du développement durable !

2016-06-12

20-Coalition québécoise pour le contrôle du tabac. Demande d'appui. **Résolution**

Campagne pancanadienne en faveur de l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac.

ATTENDU QUE le tabac est la cause la plus importante de maladies et de décès évitables au Canada, tuant 37 000 personnes chaque année ;

ATTENDU QUE l'épidémie de tabagisme est causée par une industrie qui place ses profits avant la vie d'autrui et qui utilise tous les moyens à sa disposition afin de rendre ses produits plus attrayants et d'apparence moins dangereuse ;

ATTENDU QUE l'emballage est l'un des plus puissants véhicules promotionnels pour les produits du tabac ;

ATTENDU QUE la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme 2012-2017 doit être renouvelée d'ici mars 2017 et que la standardisation des emballages devrait être une des premières mesures déployées dans le cadre de cette stratégie améliorée, qui devra viser des objectifs audacieux de réduction du tabagisme ;

ATTENDU QUE conformément à la recommandation de l'organisation mondiale de la Santé, L'Australie, la France, le Royaume-Uni et l'Irlande ont tous adopté des lois exigeant l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac, et que plusieurs autres gouvernements ont annoncé leur intention d'en faire autant prochainement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par le conseiller Camil Bruneau et unanimement résolu que la municipalité d'Authier-Nord appuie que le Canada exige l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac tel que décrit comme suit : L'emballage neutre et standardisé interdirait tous les éléments promotionnels de tous les emballages de tabac, y compris l'utilisation de couleurs, d'images, de logos, de slogans, de polices de caractères distinctives et de finis. Seul le nom de la marque y serait autorisé et ce dernier sera lui aussi sujet à des restrictions. Les mises en garde de santé demeurerait présentes sur les emballages. La taille et la forme des emballages seraient standardisées, interdisant ainsi les formats spécifiques tels que les paquets de cigarettes minces et ultra minces, qui réduisent la taille des mises en garde et ciblent ouvertement les femmes. L'apparence des cigarettes serait également standardisée, pour entre autres, y interdire l'utilisation d'images de marque, de logos, de couleurs et de finis spéciaux, et établir des normes sur la longueur de diamètre des cigarettes.

2016-06-13

21-Syndicat des travailleurs et travailleuses des Postes. Demande d'appui.

Il est proposé par le conseiller Camil Bruneau, appuyé par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu de faire parvenir une lettre au groupe de travail de l'Examen de Postes Canada appuyant ainsi le Syndicat des travailleurs et travailleuses des Postes.

22-Protection Incendie Sécurmax. Demande de permis de colportage.

Monsieur René Raymond, de la compagnie Protection Incendie Sécurmax A.T.O. inc, a fait la demande d'un permis de colportage pour la vente et l'entretien d'extincteurs portatifs. Les membres du conseil refusent le porte à porte.

23-Coupe d'arbres et récolte de bois à la mini-forêt. Sébastien Morin.

Monsieur Sébastien Morin s'est proposé pour faire la coupe et la récolte des arbres qui étaient tombés dans les sentiers de la mini-forêt. Six (6) cordes ont été faites à ce jour. Il en reste encore. À ramener à une séance ultérieure.

2016-06-14

24-Fondation québécoise du cancer. Demande de don pour hébergement.

Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par le conseiller Camil Bruneau et unanimement résolu de faire parvenir un don de 100\$ à la Fondation québécoise du cancer, au Centre régional et hôtellerie de l'Outaouais, Pavillon Michael J. McGivney.

25-Règlement bac à ordures et récupération.

Règlement à travailler.

26-Période de questions.

Aucune question.

27-Questions diverses.

Sûreté du Québec : Notre agent délégué à notre municipalité, Monsieur Mario Thibouthot, s'est informé à savoir notre intérêt à installer un radar de vitesse à l'entrée Nord ou Sud. L'aviser que la municipalité désire que le radar soit installé à l'entrée Nord et à l'entrée Sud plus tard si possible.

Drapeau : Changer le drapeau du Québec au bureau municipal.

Léopold Bergeron : Monsieur Léopold Bergeron, premier maire d'Authier-Nord est décédé le 7 juin dernier. Faire parvenir une plante et un don (si indiqué dans la nécrologie) au nom de la municipalité.

Marjolaine Bastien : Madame Marjolaine Bastien remercie la municipalité pour son appui dans ses activités de loisirs.

Joël Demers : Le petit chalet a été rapproché du lac. L'aviser que les propriétaires des roulottes n'ont pas le droit de se vidanger dans sa fosse.

Lumière extérieure : Faire l'achat d'une lumière au DELL et l'installée sur le poteau au coin de l'entrée du Chemin du Pont Couvert (côté nord du chemin).

MTQ : Il faut faire une demande au MTQ pour avoir l'autorisation d'empiéter sur leur tronçon afin de procéder à des travaux de voirie en face de la garderie et qui traverseront le chemin pour se rendre du côté ouest entre Monsieur Luc Riopel et le garage de Monsieur Alain Gagnon.

2016-06-15

Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu de faire une demande d'autorisation au MTQ concernant des travaux de voirie qui seront faits en face de la garderie.

28-Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Lorrie Gagnon lève la séance. Il est 22h15.

Alain Gagnon, maire

Carolle Bédard, Secrétaire-trésorière